

# CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT SPECIAL

## AVIS N° 113 - « TRANSPORTS SCOLAIRES »

Situation en Région Bruxelloise	Situation en Région Wallonne
<p><b><u>1. Historique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En 1994, les débuts furent difficiles car l'administration était pauvre en moyens humains pour gérer la problématique des transports.</li><li>• 2800 élèves empruntaient les services du transport scolaire.</li><li>• Le budget était de 50 millions de francs(123946 euros)</li><li>• Actuellement : 5200 élèves de l'enseignement spécial bénéficient du transport scolaire pour un budget de 192 millions(4,7 millions d' euros)</li><li>• 122 circuits spéciaux sont organisés(107 à Bruxelles et 15 en Région Wallonne).</li><li>• 2600 élèves empruntent les bus spéciaux.</li><li>• 2600 élèves bénéficient d'un abonnement.</li><li>• 105 convoyeurs sont employés pour l'accompagnement des élèves.</li></ul>	<p><b><u>1. Historique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le transport scolaire a été transféré de la Communauté Française à la Région Wallonne depuis 1994( accords de la Saint-Quentin).</li><li>• En 1998, un nouveau décret a été voté à la région Wallonne .Celui-ci pose toujours des problèmes liés au fonctionnement.</li><li>• Ce qui est nouveau dans le décret , entre autres, c'est la répartition des fonctions : AUTORITE (M.E.T)- CONCERTATION( Commissions consultatives déconcentrées et centrale)- EXPLOITATION(T.E.C)</li><li>• La fonction de concertation est le seul héritage du passé(Pacte scolaire)</li><li>• Le transport scolaire concerne à la fois l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécial.</li><li>• Nombre d'élèves concernés :25.000(13.000 du spécialisé)</li><li>• Nombre de circuits :779 ( 684 avec un convoyeur)</li><li>• Budget global : + ou – 29.769.000 euros + 75.000 euros pour les germanophones</li></ul>

## **2.Durée des trajets et problématique des distances**

- Au niveau des transporteurs, la région a privilégié le temps plutôt que le kilométrage pour leur indemnisation.
- Ce sont essentiellement des petits bus qui circulent pour des circuits relativement courts.
- Des problèmes réels subsistent au niveau du transport organisé en région Wallonne (longueur des trajets, durée,..). Il faudrait réfléchir à l'offre d'enseignement , à la répartition géographique des établissements et à quelques points centraux de ramassage(neutres).

## **2.Durée des trajets et problématique des distances**

- En ce qui concerne le temps passé à bord des véhicules, des solutions existent mais il s'agit de décisions politiques et administratives.
- Dans l'intérêt des élèves, une proposition existe ; ne pas les prendre en charge avant 7 h du matin. Si on veut gagner du temps, il faut débloquer des moyens budgétaires. Il faut multiplier le nombre de circuits et améliorer le temps d'embarquement et de débarquement.
- Il faut remarquer qu'en ce qui concerne le raccourcissement des circuits, cela va à l'encontre de ce que souhaitent les transporteurs puisqu'ils sont payés en fonction des kilomètres parcourus

### **3.Sécurité au niveau des cars**

- Au niveau du matériel roulant : grâce au cahier des charges et aux contrôles mis en place, la qualité du matériel s'est fortement améliorée. Des experts visitent régulièrement les cars pour vérifier l'état de ceux-ci. Actuellement, tous les cars sont impeccables.
- Un contrôle mobile des transporteurs est réalisé par un agent de la STIB. Ceci s'avère particulièrement efficace.
- Réfléchir à la problématique de la ceinture de sécurité

### **3.Sécurité au niveau des cars**

- Au niveau de la sécurité, des sanctions sont prévues en cas de problèmes mais il n'y a pas de commissions pour les mettre en place.
- Dans l'ensemble, les véhicules utilisés sont de plus en plus en bon état. Certains problèmes subsistent notamment au niveau des cars achetés à l'étranger et qui bénéficient d'une nouvelle immatriculation en Belgique. Ces cars sont souvent dans un état déplorable.
- Réfléchir à la problématique de la ceinture de sécurité

#### **4.Catégorisation**

- Le transport scolaire est une matière complexe ne fut-ce qu'au niveau de certains termes qui sont utilisés :
  - école la plus proche
  - transport de libre choix
  - transport de commodité
  - écoles non catégorisables

#### **4.Catégorisation**

- Le transport scolaire est une matière complexe ne fut-ce qu'au niveau de certains termes qui sont utilisés :
  - école la plus proche
  - transport de libre choix
  - transport de commodité
  - écoles non catégorisables
- Une définition plus précise de ces termes va probablement voir le jour prochainement. Il est important que l'interprétation d'un terme soit la même pour tous.
- Par exemple : les écoles non catégorisables ne bénéficient pas du transport scolaire de libre choix (mais bien de commodité). Les écoles non catégorisables sont plus nombreuses dans l'ordinaire(fondamental) que dans le spécial.

### **5. Les convoyeurs**

- Tous les circuits sont dotés d'un convoyeur( des difficultés subsistent pour le recrutement et donc certains circuits n'en sont pas pourvus actuellement).
- Les convoyeurs peuvent recevoir une formation à la sécurité( cours de secourisme).
- On peut constater également la difficulté à engager un personnel de qualité ( salaires trop faibles, manque de formation). La COCOF a pris la décision de revoir les barèmes salariaux à la hausse et cette mesure sera d'application dans un temps relativement court.

### **6. Autres différences**

- Le transport dépend de la COCOF et pas de la région
- Le libre choix s'exerce jusqu'à la deuxième école
- L'abonnement est valable 12 mois sur les lignes publiques
- Les élèves relevant des types 1 et 3 dans l'enseignement secondaire sont sur le transport public(sauf dérogation)
- Les élèves des types 1 et 8 au niveau fondamental bénéficient de circuits spéciaux (ils peuvent aussi bénéficier d'abonnements) sans restriction.
- Gratuité des transports en commun pour les élèves jusqu'à 12 ans.

### **5. Les convoyeurs**

- A propos de ce personnel, auparavant, les convoyeurs étaient engagés sur proposition des écoles. Une certaine autorité était, de ce fait, assumée par la direction de l'école.
- Aujourd'hui, le convoyeur dépend directement de « l'autorité »(direction générale des transports).
- Les chargés de Mission insistent sur l'importance de la formation des convoyeurs à la gestion des conflits. Il faudrait préciser quels sont aussi les droits et devoirs des convoyeurs.
- Il faut constater la très forte dégradation du service un peu partout (difficultés au niveau des engagements, salaires faibles, manque de compétences,...)
- Tous les circuits ne sont pas dotés d'un convoyeur par manque de moyens budgétaires.
- Un G.S.M va être distribué à tous les convoyeurs.

### **6. Autres différences**

- A l'initiative de la Commission déconcentrée du Brabant-Wallon, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir à une manière intelligente d'informer les parents d'élèves sur ce qu'est le transport scolaire. Le groupe a proposé la réalisation d'un dépliant (modalités d'organisation du transport scolaire, droits, inscription, personnes ressources) qui y a droit, combien cela coûte, comment inscrire son enfant. Quelques informations sur la sécurité et les personnes ou organismes qui peuvent être appelés pour informations complémentaires. Ce dépliant

	qui était initialement destiné aux écoles du Brabant a finalement été distribué dans toutes les écoles.
<b><u>7.Capacité</u></b> • 1 enfant = 1 place	<b><u>7.Capacité :</u></b> • Il faudrait comptabiliser 1 place par enfant transporté.

### **RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL :**

1. R.B et R.W :Il faut absolument diminuer le temps de transport là où les enfants sont pris en charge avant 7 h du matin( la durée d'un trajet ne devrait pas excéder 1 h 30).
2. R.W :Augmenter le nombre de petits cars .
3. R.W :Revoir le mode de subventionnement des transporteurs en fonction de la durée des trajets et non plus du kilométrage.
4. R.W :Imposer une place assise par élève transporté en supprimant la règle des 3 élèves pour 2 places.
5. R.B et R.W :Permettre la composition d'un « pool » de convoyeuses lors des absences des titulaires(faire appel, **à titre exceptionnel et volontaire**, à des membres du personnel des établissements scolaires, à des parents, ...).
6. R.B et R.W :Il faut fixer les responsabilités des surveillances lors des correspondances (tant à l'école qu'ailleurs)
7. R.B et R.W :Il faut réaliser un code de bonne conduite impliquant les élèves, les familles , les transporteurs, les convoyeurs et les établissements scolaires.
8. R.B et R.W :Il faut assurer une formation minimum du personnel de convoyage (sécurité, gestion des conflits, langue des signes pour les circuits spéciaux des écoles de type 7)
9. R.W :Il serait intéressant d'insister pour que l'on puisse utiliser en région wallonne des véhicules de catégorie 3 tels que ceux utilisés par des ASBL qui organisent des transports scolaires.
- 10.R.B et R.W :Les pouvoirs publics devraient prendre des initiatives pour améliorer le problème de l'offre d'enseignement .
- 11.R.W :améliorer le contrôle des bus (voir Région Bruxelloise)
- 12.R.B et R.W : Améliorer la transmission des décisions au niveau des dérogations d'âge(administration de l'enseignement spécial) car cela engendre des problèmes au niveau de l'organisation du transport en cours d'année. Dossiers clôturés au 15/7 et au 28/8 au maximum.

- 13.R.B : adapter le dépliant d'informations de la Région Wallonne pour la Région Bruxelloise.
- 14.R.B et R.W :Définir de manière plus précise les termes suivants : transport de commodité, transport de libre choix, écoles non catégorisables.
- 15.R.B et R.W : mettre en place les dispositions de l'Avis N°5 de la Commission Consultative Bruxelloise francophone du service de Transport Scolaire. La Commission demande une signalisation plus visible aux abords des écoles avec la pose de panneaux A23 munis de lumière clignotante, la modification du code de la route en incluant l'obligation de la pose, sur les véhicules effectuant du ramassage scolaire, d'un panneau avec un enfant en noir sur fond jaune muni de lumière clignotante en cas de déchargement. Cette adaptation du panneau augmentera la visibilité des véhicules.
- 16.Toujours en Région wallonne, autoriser, par dérogation, le transport des élèves de T1et T8 par ramassage plutôt que par transports publics.
- 17.Dans certains cas, établir des zones « 30 km ».
- 18.Le groupe insiste pour que l'examen des demandes de dérogations se fasse dans les meilleurs délais.
- 19.Une distinction entre zone urbaine et zone rurale pourrait diminuer le problème « temps » et « distance ».

\*\*\*

Ce rapport a été établi par les membres du groupe de travail « TRANSPORTS SCOLAIRES » et approuvé à l'unanimité par le Conseil Supérieur de l'Enseignement spécial.

Ce groupe était animé par

- Monsieur DELSARTE  
et composé de :  
Monsieur BRUYNDONCKX  
Monsieur DANZAIN  
Monsieur DESSOUROUX  
Monsieur FLEIS  
Madame LACI  
Madame MONTULET  
Monsieur RENOIR

auxquels ont été associés des représentants des services régionaux des Transports scolaires.

27 mars 2002